



SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE

– Calberson Île-de-France –

Le 27 novembre 2024

LA MOBILISATION DE LA CFDT A ENFIN PAYE !

Depuis de nombreux mois, vos élus CFDT ont dénoncé le non-respect du cadre légal de la reprise d'ancienneté des salariés embauchés après une période d'intérim.

Face à l'immobilisme de la Direction, la CFDT a multiplié les interventions sous toutes leurs formes pour imposer à la Direction de respecter, d'une part, la Loi et d'autre part, les engagements pris par la Direction précédente.

Sans résultat.

La CFDT a donc décidé de mobiliser fortement ses adhérents sur le site du Calex de Gennevilliers pour faire pression sur la Direction et la menace de cette mobilisation a fini par payer !

La Direction a adressé, en début d'après-midi, à votre Déléguée syndicale CFDT, Christelle DRAI, le mail suivant :

Arnaud PEREZ - GEODIS

Objet: Reprise d'ancienneté intérim

Bonjour,

Pour donner suite aux échanges concernant la reprise d'ancienneté des intérimaires ayant intégré le groupe, je souhaite partager les décisions prises ce jour :

Mesures décidées

1. Montant forfaitaire :

Chaque salarié concerné par cette situation bénéficiera d'un montant forfaitaire de 700 euros bruts, avec un objectif de versement sur le bulletin de salaire du mois de janvier.

2. Ajustement d'ancienneté sur le bulletin de salaire :

Une régularisation de trois mois d'ancienneté sera également ajoutée sur les bulletins de salaire concernés, afin de formaliser cette prise en compte de manière claire et transparente.

Engagement de la direction

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité de nos échanges et traduisent notre volonté de préserver un dialogue social de qualité.

Cordialement



Arnaud Perez
Directeur
Calberson Ile de France

GEODIS Distribution & Express
7/9 Route des Mercieres
92230 - Gennevilliers / France

**La CFDT démontre que la mobilisation permet
de défendre vos intérêts !**



CFDT CALEX



cfdt.calex@gmail.com



06.25.44.60.72
D.S. CFDT : Christelle